



**AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS**  
**APOGÉE CANADA**

JUILLET 2014

La Fédération des cégeps, créée en 1969, est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, d'internationalisation, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques et de négociation de relations du travail.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, la Fédération des cégeps privilégie, dans ses actions et ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

## Éléments de contexte à prendre en compte dans le cadre du programme Apogée Canada

### **Maximiser les retombées des montants investis**

Avec Horizon 2020, le programme-cadre de recherche et d'innovation le plus ambitieux jamais lancé par l'Union européenne, c'est plus de 80 milliards d'euros (116 milliards CAD) qui seront investis par la communauté européenne sur sept ans pour soutenir la recherche, l'innovation et les activités proches du marché de façon à créer de nouvelles opportunités commerciales. À ce 80 milliards d'euros s'ajouteront les contributions externes publiques ou privées pour la réalisation de certains projets qui visent trois cibles : l'excellence des sciences, le leadership industriel et les défis sociétaux.<sup>1</sup>

Comme les montants d'Apogée Canada sont plus restreints, il importe de les utiliser comme levier pour participer aux projets de ce grand défi qu'est Horizon 2020 et élargir la portée des actions et des interventions qui y seront menées. Il faut utiliser les fonds d'Apogée Canada pour permettre à nos chercheurs canadiens de participer à ces projets internationaux. D'ailleurs, l'ouverture aux autres pays, le partage d'information et la recherche collaborative sont au centre des préoccupations d'Horizon 2020 :

*« The European Commission has already integrated some aspects of Science 2.0 into its policy. In particular, open access to scientific publications is mandatory for research under Horizon 2020. A Pilot on Open Research Data has also been launched.*

*Neelie Kroes, Commission Vice-President responsible for the Digital Agenda, added: "Now digital technology and tools offer the chance for a new transformation: improving research and innovation and making them more relevant for citizens and society. We are moving towards open, digital science – a trend that is gradual but unstoppable. That trend, and the desire to embrace it, comes, not from politicians, but from the scientific and academic communities themselves. And I am determined to support it." <sup>2</sup>»*

**Nous croyons que les fonds d'Apogée Canada doivent servir de levier pour accéder à des programmes internationaux, comme ceux d'Horizon 2020. De ce fait, outre les dépenses généralement admissibles, les fonds d'Apogée Canada doivent financer le dégagement de professeurs et de professionnels de recherche ainsi que les frais de déplacement et de diffusion, et ce, tant au Québec que dans les autres provinces du Canada et à l'international.**

---

<sup>1</sup> Extrait du site Internet de la Communauté européenne :

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/what-horizon-2020>

<sup>2</sup> Site Internet d'Horizon 2020, section « Excellent Science. <http://horizon2020projects.com/excellent-science/public-consultation-on-science-2-0-held/>

## ***Reconnaître les cégeps du Québec comme des acteurs incontournables de la recherche et de l'innovation***

Modèle unique au monde, le réseau des cégeps a été créé au Québec en 1967. Implantés dans toutes les régions du Québec, les 48 cégeps sont des établissements d'enseignement public qui constituent la première étape de l'enseignement supérieur québécois. Les étudiants y ont accès après six ans d'école primaire et cinq ans d'école secondaire. Les cégeps ont la particularité de faire cohabiter l'enseignement préuniversitaire, qui mène à l'université, et l'enseignement technique, qui prépare au marché du travail. Quel que soit le programme auquel ils sont inscrits, les étudiants suivent des cours de formation générale, dont une partie est commune à tous.

Les cégeps sont aussi des milieux de vie où fourmillent les activités socioculturelles, sportives et communautaires, qui contribuent à la formation des étudiants et font de certains établissements de véritables pôles culturels dans leur région. Les cégeps participent activement à la vie socioéconomique de leur milieu, notamment en offrant des services de soutien technologique et de la formation aux entreprises et en assurant le recyclage et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

À travers les 46 centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT) dont les cégeps se sont dotés, chacun dans un secteur clé de l'économie québécoise, les cégeps réalisent des activités de recherche appliquée, de soutien technique, de formation et d'information pour les organismes du milieu, dont principalement les PME.

Les cégeps sont aussi reconnus comme des acteurs incontournables de la recherche pédagogique, des recherches qu'ils ont commencé à mener dès leur création. Puisqu'il s'agissait d'un ordre d'enseignement nouveau et original, même à l'échelle internationale, les besoins en matière de pédagogie et de perfectionnement des enseignants étaient flagrants. Comme ils étaient eux-mêmes les mieux placés pour répondre à ces besoins, ils ont développé au fil du temps une expertise en sciences de l'éducation unique, essentielle et reconnue internationalement.

Enfin, les cégeps entretiennent des liens avec le reste du monde, pour recruter des étudiants qui viennent partager leur culture avec les jeunes d'ici, pour offrir leur expertise en matière de formation technique, ou encore pour permettre à des étudiants et à des enseignants du Québec de réaliser des stages à l'international.

**Nous demandons que les cégeps du Québec soient reconnus de juste droit comme des établissements postsecondaires faisant partie de l'enseignement supérieur et, qu'à ce titre, ils puissent avoir accès aux fonds d'Apogée Canada.**

***Participer activement et collectivement à un effort national et international pour l'excellence des sciences, de la recherche et de l'innovation, et ce, tant en recherche appliquée que fondamentale***

Comme le mentionne si bien le programme Horizon 2020, il importe de soutenir l'excellence de la recherche et de l'innovation de l'idée originelle à la commercialisation. De ce fait, tant la recherche fondamentale qu'appliquée doit être soutenue, pour répondre à des défis industriels et sociétaux.

Il faut que les fonds d'Apogée Canada permettent un décloisonnement de la recherche et la réalisation de projets intersectoriels, interdisciplinaires, interordres et internationaux. La recherche action doit aussi être admissible.

Finalement, et comme la recherche dans les cégeps est un fait assez récent (les cégeps ont été créés en 1967), il importe d'octroyer, dans le cadre des projets qui seront financés par Apogée Canada, des coûts indirects de la recherche ou des montants supplémentaires aux montants déjà dédiés pour la réalisation des projets, pour soutenir une meilleure structuration et pour offrir un meilleur soutien au réseau de recherche des cégeps et aux chercheurs collégiaux. Les cégeps doivent pouvoir développer leurs capacités de recherche dans une optique d'excellence des travaux et des retombées, mais aussi dans une perspective de rayonnement du savoir et de développement d'une culture de la recherche et de l'innovation chez les étudiants.

**Nous demandons qu'Apogée Canada offre aux cégeps des fonds structurants de recherche et retienne à titre de dépenses admissibles les salaires de stagiaires collégiaux.**

**Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le programme Apogée Canada réserve 10 % de son enveloppe annuelle pour une utilisation exclusive par les cégeps et les collèges (dont les Centres d'accès à la technologie - CAT - et les CCTT). Cette utilisation exclusive peut se faire par le biais de programmes spéciaux adaptés à la réalité des PME et des cégeps comme l'est le programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).**

**1. Quelle approche proposeriez-vous pour attribuer les fonds dans le cadre d'un concours axé sur un examen par les pairs?**

- Les méthodes utilisées actuellement par le CRSNG pour le programme ICC nous semblent à la fois équitables, transparentes et adaptées à la réalité des PME et des collèges. Nous souhaiterions qu'un modèle similaire soit utilisé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) qui gèrera les fonds Apogée. Le CRSH s'apprête aussi à mettre sur pied des programmes particuliers pour les cégeps et les collèges, mais certaines mesures, notamment le dégageant de professeurs et l'embauche de professionnels de recherche devraient mieux s'arrimer avec les pratiques du CRSNG.

**2. Comment Apogée Canada pourrait-il répondre à l'objectif d'être offert à tous les établissements d'enseignement postsecondaire, tel qu'annoncé dans le budget de 2014?**

- En réservant une partie des fonds aux cégeps et en utilisant un mécanisme d'attribution similaire au programme ICC du CRSNG qui tient compte de la réalité des cégeps et de leurs chercheurs. Il est extrêmement important que les fonds puissent être disponibles selon des modalités qui répondent au rôle des cégeps dans le système canadien d'innovation, un rôle différent de celui des universités, car plus ancré dans les besoins du milieu et positionné dans une innovation incrémentale plutôt qu'une innovation de rupture. De nombreux centres de recherche collégiaux et plusieurs équipes de recherches couvrent des domaines (comme la pédagogie) ou s'adressent à des clientèles (les PME à faible ou moyenne intensité technologique) qui seraient négligés autrement.
- En visant toutes les formes d'innovation, tant technologique que sociale ou organisationnelle, ce qui inclut, entre autres, l'innovation technologique dans tous les domaines, mais aussi l'organisation interne du travail, les relations de travail, l'intégration des immigrants, les approches en lien avec le développement durable et l'amélioration de la santé (physique et psychologique) et de la qualité de vie des individus et des collectivités, les changements de pratiques, l'appropriation de nouvelles technologies, la sensibilisation des jeunes aux carrières scientifiques et leur formation pour accroître la relève scientifique, l'acceptation sociale, la réussite éducative, etc. Tous des éléments incontournables pour le développement des entreprises canadiennes et la prospérité du Canada. La formation par la recherche n'est plus le seul apanage des universités. Les cégeps sont particulièrement bien positionnés pour assurer le développement d'une main-d'œuvre qualifiée en recherche et en innovation du fait que les cégeps couvrent l'ensemble des régions du Québec et travaillent en étroite collaboration tant avec le milieu du travail qu'avec les universités et l'international.

**3. Actuellement, quels sont les obstacles qu'Apogée Canada pourrait aider les établissements à surmonter pour transformer leurs forces en capacités recherchées à l'échelle internationale? Pouvez-vous donner des exemples de types d'activités et de projets qui pourraient être menés dans le cadre d'Apogée Canada?**

- Outre les fonds disponibles au CRSNG par le biais du programme ICC qui sont extrêmement limités et qui ne couvrent que la recherche technologique, aucun autre programme au fédéral n'est réellement dédié aux collèges, selon des critères qui répondent aux besoins réels de ceux-ci et du milieu, pour la recherche en partenariat. Donc, la recherche en innovation sociale et la recherche organisationnelle ou pédagogique n'y sont pas financées. Apogée Canada devrait financer tous ces domaines.
- Pour les acteurs de la recherche appliquée que sont les cégeps, il est difficile de travailler en réseau, et ce, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'international du fait qu'aucun programme subventionnaire de ce type ne leur est dédié. Il importerait donc de faciliter la mise sur pied de réseaux stratégiques de recherche appliquée dans lesquels les collèges canadiens seraient les acteurs centraux, mais qui permettraient aussi une participation active et une implication de chercheurs internationaux, universitaires ou collégiaux (ou son équivalent en fonction des pays visés) qu'ils soient issus de la recherche appliquée ou fondamentale, et ce, en fonction des besoins des entreprises à soutenir et des projets à mener.
- La recherche collégiale n'échappe pas à la réalité selon laquelle les activités de recherche et d'innovation ne peuvent se déployer avec efficacité et efficience sans soutien organisationnel et administratif. Pour le moment, des crédits pouvant servir au financement de telles activités sont inexistants. Apogée Canada devrait donc voir à soutenir les activités de structuration de la recherche dans les cégeps et les collèges ainsi que les coûts indirects de la recherche.

**4. Comment les paramètres d'Apogée Canada peuvent-ils être structurés pour soutenir une utilisation stratégique et progressive des fonds?**

- Il faut voir plusieurs gammes de programmes variant tant en intensité qu'en durée. Il faut voir à financer à la fois des projets structuraux sur un minimum de cinq ans et des projets à plus court terme capables de répondre à des besoins ponctuels ou urgents.

**5. Comment les avantages économiques à long terme d'une proposition pourraient-ils être évalués?**

- Les retombées des projets en recherche appliquée sont facilement mesurables. Plusieurs paramètres pourraient être utilisés tant du côté des chercheurs que des entreprises, et ce, soit au regard de l'accroissement de la

capacité de recherche et de transfert du Canada, soit au regard de l'amélioration de la compétitivité des entreprises canadiennes. On pourrait penser aux indicateurs suivants, bien que plusieurs autres puissent aussi être retenus :

- le nombre de collaborations internationales au bénéfice des entreprises et du milieu;
- le nombre de chercheurs impliqués dans des projets de recherche appliquée au bénéfice des entreprises et du milieu;
- le nombre d'entreprises impliquées;
- l'augmentation du nombre d'employés;
- l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises impliquées;
- le développement de nouveaux marchés pour les entreprises impliquées, etc.

Pour ce qui est des retombées pour les recherches à caractère plus fondamental ou liées à la pédagogie, les retombées économiques sont plus difficiles à mesurer. Par ailleurs, il est reconnu qu'il doit exister un équilibre entre la recherche fondamentale et appliquée et que la recherche fondamentale ayant des retombées à plus long terme est nécessaire et primordiale pour assurer la viabilité d'un dispositif de recherche et d'innovation compétitif et concurrentiel.

Quant aux recherches en pédagogie, elles demeurent nécessaires pour assurer la formation d'une main-d'œuvre toujours mieux qualifiée qui permettra au Canada de demeurer compétitif et de se positionner avantageusement sur les marchés nationaux et internationaux.

**6. Quel rôle les partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur privé et d'autres gouvernements pourraient-ils jouer pour aider les institutions à atteindre les objectifs d'Apogée Canada? Dans quelle mesure ces partenariats sont-ils nécessaires ou devraient-ils être encouragés?**

- En 2014, le partenariat est la base du développement des capacités de recherche et d'innovation des nations ainsi que de leur développement économique. Tant les disciplines que les organisations doivent se décroiser et travailler ensemble dans un modèle interordre, interdisciplinaire, intersectoriel et international. Pour ce faire, il est primordial que les programmes d'Apogée Canada favorisent le partenariat dans un sens très large. On devrait imaginer un modèle qui favorise l'intergénérationnel pour soutenir une nouvelle génération de chercheurs et d'entrepreneurs, notamment en finançant l'intégration d'étudiants postsecondaires. Il faut aussi favoriser la collaboration pluridisciplinaire en intégrant des dimensions



tant technologiques que sociales aux projets et en soutenant la participation de chercheurs de tous milieux et secteurs.

- L'établissement de partenariats internationaux de recherche doit être favorisé. Actuellement les cégeps ont posé des bases de collaboration entre autres, avec la Belgique, le Mexique et le Brésil, mais aucun programme ne leur permet d'élaborer conjointement des projets. Pour positionner la recherche canadienne à l'international, il importe de travailler avec des chercheurs d'autres pays pour faire valoir et reconnaître le savoir et le savoir-faire canadien, mais aussi pour dégager et développer des pratiques et des méthodes connues et reconnues à travers le monde et se positionner comme leader. Pour ce faire, il faut soutenir adéquatement la mobilité enseignante et étudiante en recherche.

## ANNEXE 1

### DONNÉES DES CÉGEPS - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

#### **48 cégeps présents dans toutes les régions du Québec :**

43 cégeps francophones  
5 cégeps anglophones

#### **Le réseau comprend également :**

5 écoles nationales, chacune rattachée à un cégep et spécialisée dans un domaine dont elle a l'exclusivité

46 centres de transfert de technologie (CCTT), reconnus par le gouvernement du Québec, qui exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et d'information auprès des entreprises et des organismes, dont principalement des PME

#### **171 102 étudiants à l'enseignement régulier :**

48,8 % des étudiants sont inscrits au secteur préuniversitaire, 45,6 % au secteur technique et 5,6 % en session d'accueil et d'intégration

57,7 % sont des filles et 42,3 % sont des garçons

26 044 étudiants en formation continue

#### **9 programmes préuniversitaires :**

Sciences de la nature  
Sciences humaines  
Arts, lettres et communication  
Sciences, lettres et arts  
Histoire et civilisation  
Arts visuels  
Danse  
Musique  
Sciences informatiques et mathématiques

#### **130 programmes techniques, dans les 5 grandes familles suivantes, qui couvrent tous les grands secteurs d'activités :**

Techniques biologiques et technologies agroalimentaires  
Techniques physiques  
Techniques humaines  
Techniques de l'administration  
Techniques en arts et en communications graphiques

#### **Des programmes particuliers :**

Double DEC  
Baccalauréat international  
Programmes sport-études

#### **Des programmes de formation courte :**

Les attestations d'études collégiales (AEC) : des programmes courts qui répondent de façon souple aux besoins de formation de la main-d'œuvre et des entreprises.

Souvent conçus en collaboration avec le marché du travail, dans tous les grands secteurs économiques.

Une réponse rapide et adéquate aux besoins en émergence, notamment dans les secteurs de la nouvelle économie.

#### **Le personnel des cégeps :**

27 196 salariés et salariées  
17 210 enseignants et enseignantes; dont un peu plus de 1 400 détiennent un doctorat  
1797 professionnels et professionnelles  
7 009 employés et employées de soutien  
1180 membres du personnel de direction

